

RAPPORT 2025

SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

CHOLET
ville et agglomération

INTRODUCTION

La Ville de Cholet, Cholet Agglomération, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS), éditent chaque année un rapport commun en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, les services étant mutualisés depuis de nombreuses années.

Cette édition met en lumière dans la première partie la politique volontariste conduite en matière de ressources humaines. À travers ces pages, vous découvrirez le profil des agents des collectivités engagés chaque jour au service des habitants du territoire, ainsi que la diversité des actions entreprises pour réduire les inégalités.

En seconde partie, le rapport présente des actions menées par la Ville, le CCAS, le CIAS et l'Agglomération, en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

C'est une photographie à l'instant T de la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans nos collectivités. C'est aussi un encouragement à poursuivre nos démarches visant à améliorer la situation dans nos collectivités et nos territoires.

SOMMAIRE

La politique de ressources humaines en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Féminisation des agents permanents p.4-5

Autour du temps de travail p.6-7

Carrière, rémunération, formation p.8-11

Les actions engagées en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Sensibilisation, actions, information, orientation et soutien pour les victimes de violences intrafamiliales et/ou conjugales p.12-14

Les modes de garde, un vrai soutien pour les familles p.15-17

Des cours d'écoles plus inclusives p.18-19

Préserver l'autonomie et la mobilité des seniors p.20

Les femmes et le sport p.21-22

Les femmes et la culture p.23-25

Conclusion p.26-27

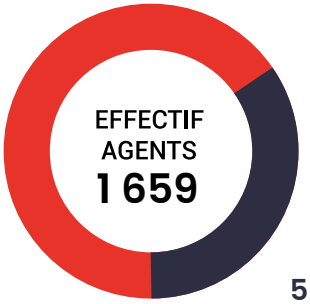


Féminisation des agents permanents

RÉPARTITION DES EFFECTIFS PERMANENTS

Les femmes représentent une part majoritaire au sein des effectifs permanents. En décembre 2025, les collectivités employaient 1 096 femmes et 563 hommes.

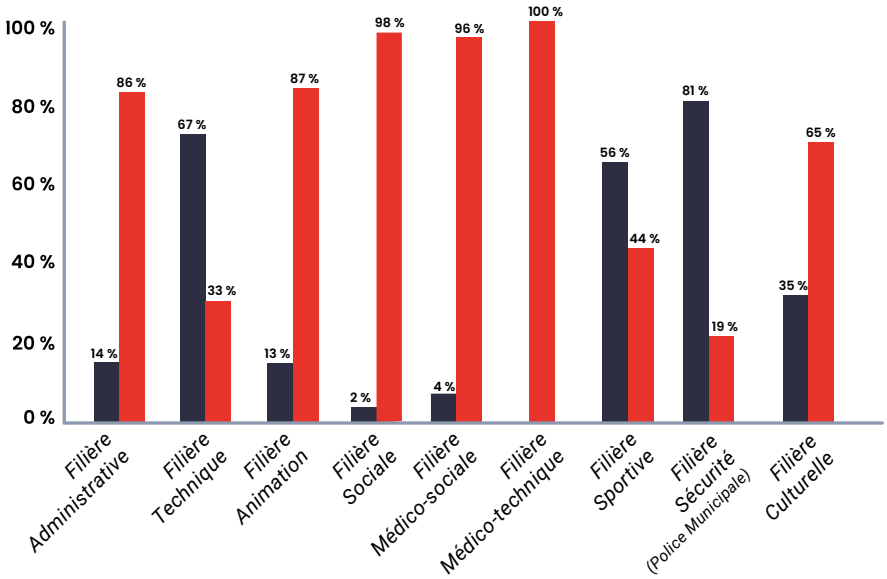
66 %
1 096 *Agents Femmes*



34 %
563 *Agents Hommes*

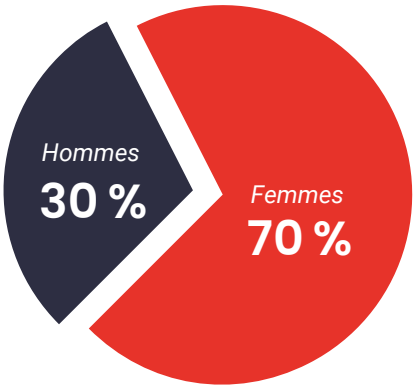
TAUX DE FÉMINISATION PAR FILIÈRE

Les femmes sont plus présentes dans les filières administrative, sociale et médico-sociale, contrairement à la filière technique qui compte plus d'hommes.

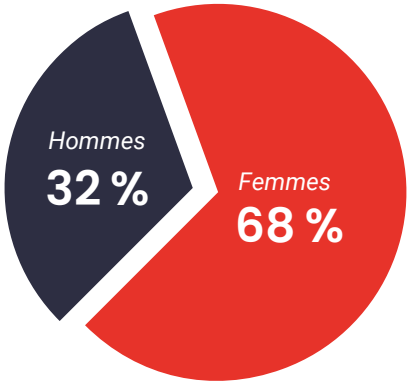


RÉPARTITION PAR GENRE ET PAR CATÉGORIE HIÉRARCHIQUE

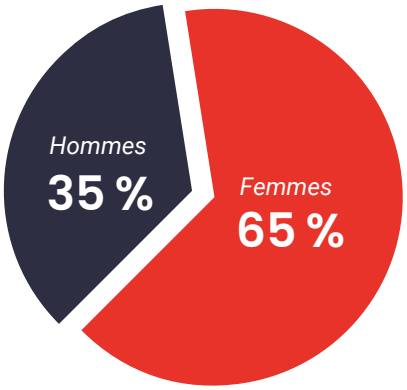
Catégorie A



Catégorie B



Catégorie C



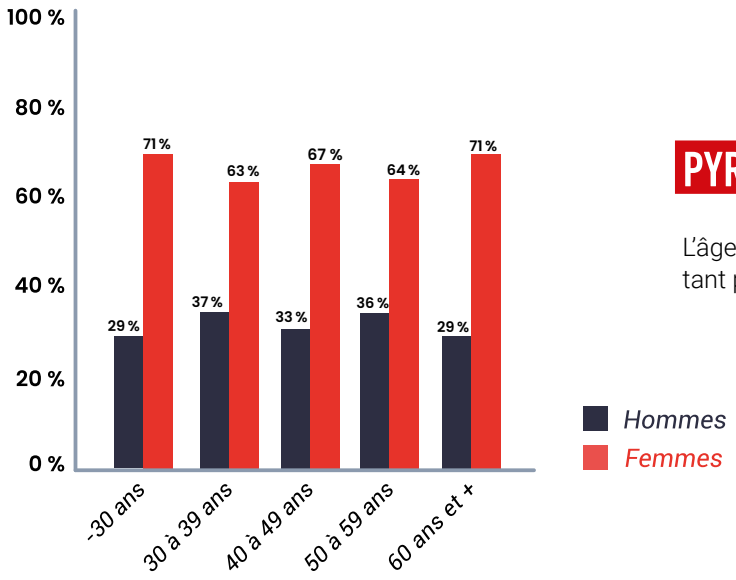
RÉPARTITION DES AGENTS PAR GENRE ET CATÉGORIE HIÉRARCHIQUE

On compte plus de femmes dans toutes les catégories.

	FEMMES		HOMMES	
Catégorie C	703	soit 65 %	385	soit 35 %
Catégorie B	235	soit 68 %	109	soit 32 %
Catégorie A	158	soit 70 %	69	soit 30 %

POSTES À ENCADREMENT

Les femmes occupent **52 % des postes de Directeurs** et **54 % des postes de Chefs de service**.



PYRAMIDE DES ÂGES

L'âge moyen des agents au sein des collectivités est de 46 ans tant pour les femmes que pour les hommes.



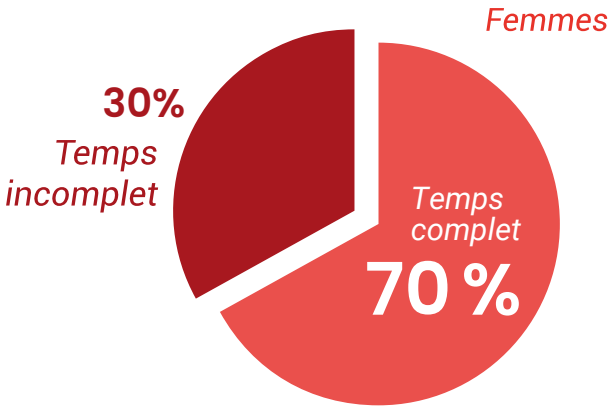
Autour du temps de travail

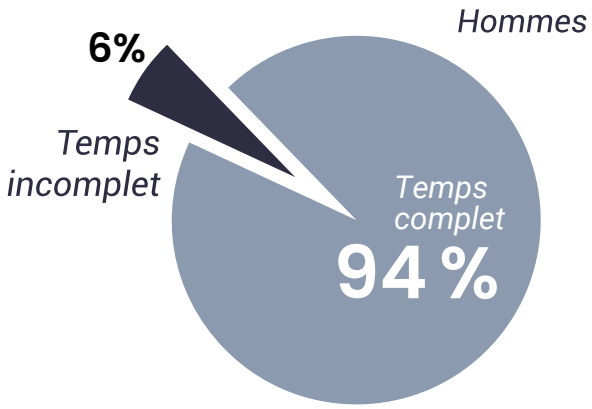
TEMPS DE TRAVAIL

Les postes à temps non complet sont majoritairement occupés par des femmes.
- 70 % des femmes occupent un poste à temps complet,
- 59 % des postes à temps complet sont occupés par des femmes,
- 91 % des postes à temps non complet sont occupés par des femmes.

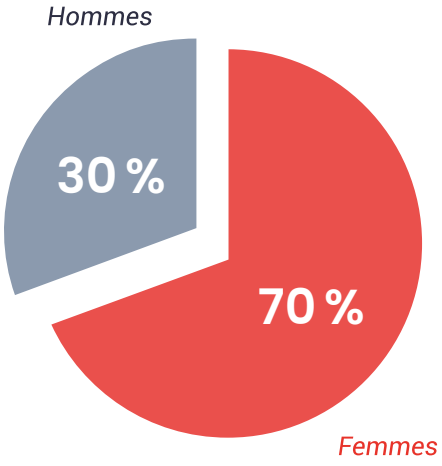
Emploi à temps non complet : emploi créé pour une durée de travail inférieure à la durée légale de travail à temps complet.

L'objectif est celui de la réduction du nombre de postes à temps non complet.



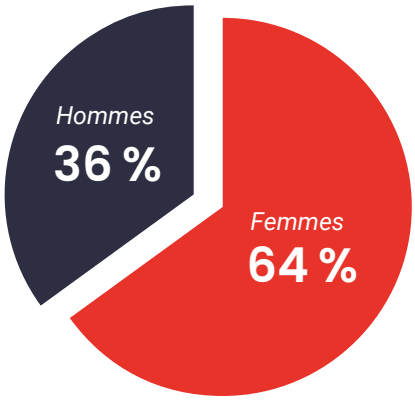


TÉLÉTRAVAIL



JOURS MOBILISÉS POUR S'OCCUPER D'UN ENFANT MALADE

Ce dispositif ne peut être utilisé que par un des deux parents, s'ils sont tous les deux fonctionnaires.

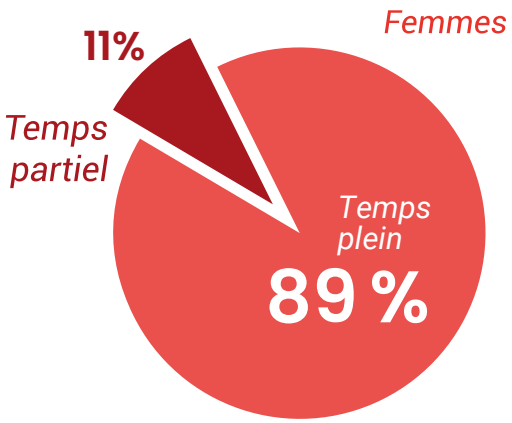


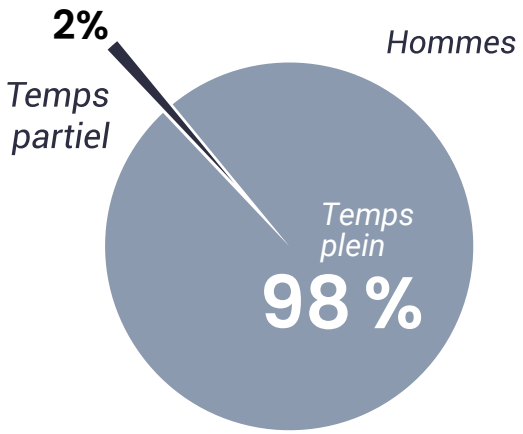
TEMPS PARTIEL

Ce sont les femmes qui occupent majoritairement des emplois à temps partiel.

- 11 % des femmes occupent sur des postes à temps partiel.
- 92 % des temps partiels sont demandés par des femmes.

Emploi à temps partiel : diminution du temps de travail à la demande de l'agent.

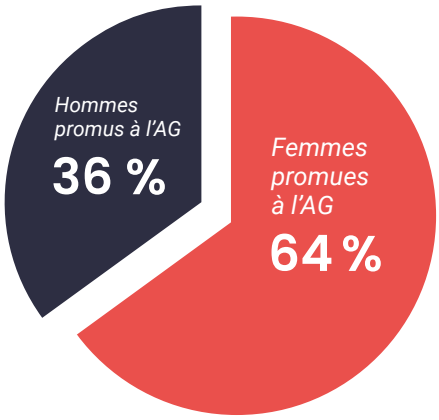






Carrière, rémunération et formation

SUIVI DES AGENTS AYANT UNE ÉVOLUTION DE CARRIÈRE (AG)



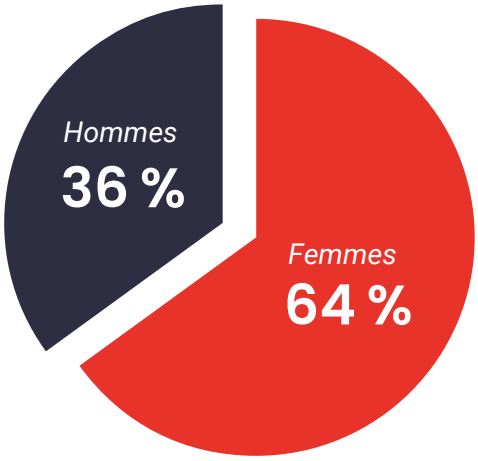
AVANCEMENTS DE GRADE

La progression des carrières féminines est principalement due aux avancements de grade.
En 2025, 47 femmes ont bénéficié d'un avancement de grade contre 27 hommes.

	FEMMES	HOMMES
A	10	1
B	5	1
C	32	25
TOTAL	47	27

DÉPARTS EN FORMATION

Les départs en formation ont bénéficié à hauteur de 64% à des femmes, soit un niveau quasiment équivalent à leur représentation parmi les effectifs (66%).



SALAIRE MOYEN PAR CATÉGORIE

Les écarts de rémunération persistent du fait des temps partiels demandés majoritairement par des femmes et de leur moindre présence dans les filières techniques.

Référence : salaires bruts perçus en décembre 2025

	FEMMES	HOMMES
A	3 663 €	4 639 €
B	2 442 €	2 541 €
C	1 887 €	2 214 €

RÉPARTITION PAR TRANCHE DE RÉMUNÉRATION ET PAR GENRE

(En salaire brut mensuel, et y compris les temps partiels et temps incomplets)

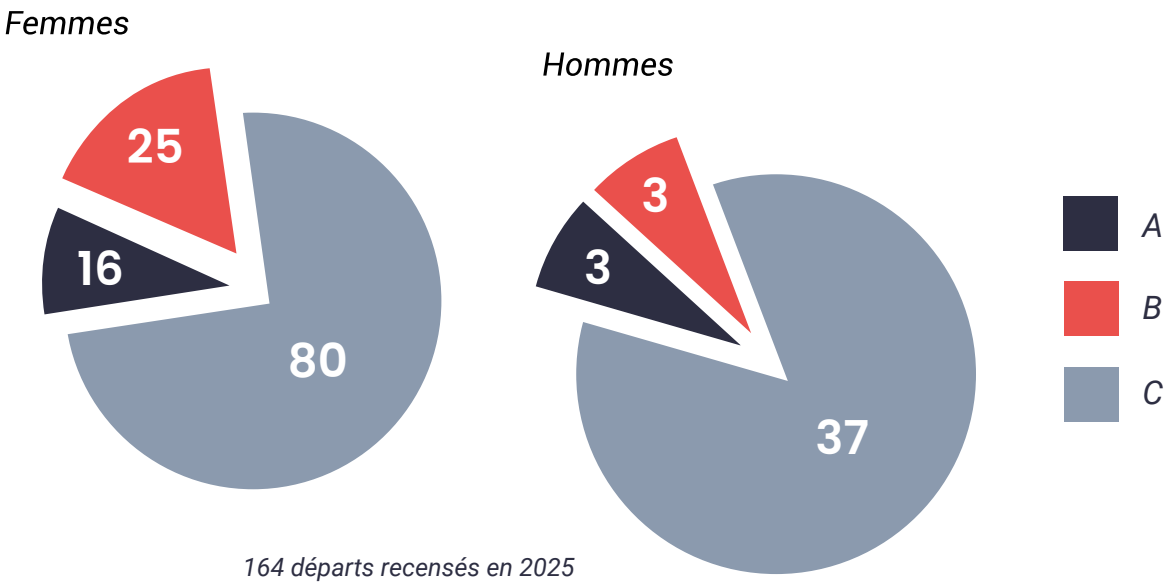
	FEMMES		HOMMES		TOTAL
2 000 € et -	378	79 %	99	21 %	477
De 2 001 € à 2 500 €	475	63 %	278	37 %	753
De 2 501 € à 3 000 €	208	60 %	137	40 %	345
De 3 001 € à 3 500 €	59	61 %	37	39 %	96
De 3 501 € à 4 000 €	14	47 %	16	53 %	30
4 001 € et +	59	60 %	37	40 %	98

TAUX D'ABSENTÉISME

Les femmes sont légèrement plus sujettes à l'absentéisme (hors maternité).

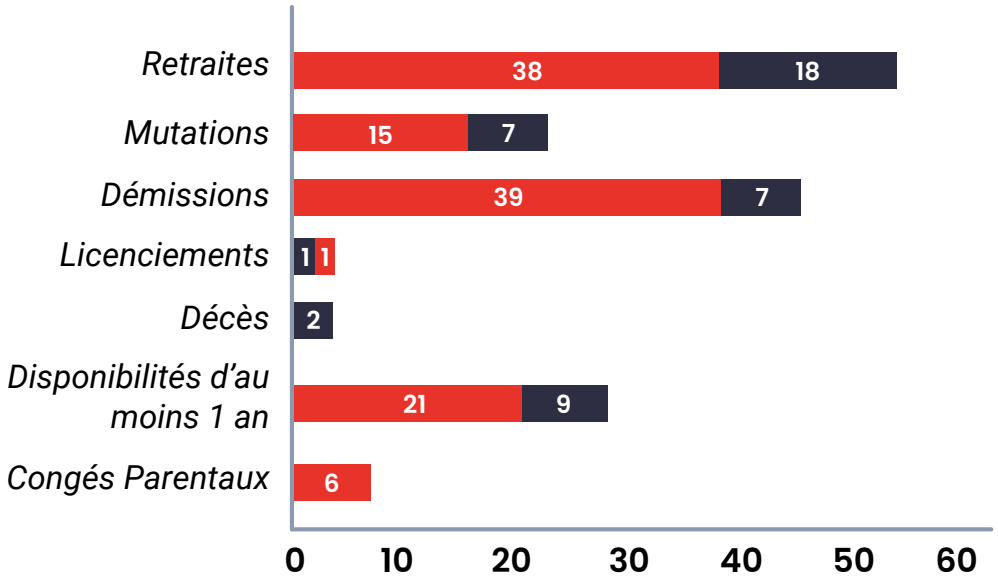
	FEMMES	HOMMES
Maladie Ordinaire	4,45 %	2,65 %
Longue Maladie / Longue Durée	1,02 %	0,83 %
Accident du Travail et Maladie Pro	0,48 %	0,84 %

DÉPARTS PAR CATÉGORIE HIÉRARCHIQUE



164 départs recensés en 2025 (tous motifs confondus).

DÉPARTS SELON LES MOTIFS



164 départs recensés en 2025.

Hommes
Femmes



Sensibilisation, actions, information, orientation et soutien pour les victimes de violences intrafamiliales et/ou conjugales

La politique en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes sur les territoires comporte :

- Des actions de prévention et de protection pour **lutter contre les violences intrafamiliales**, ce qui concerne les femmes au sein de la sphère familiale ou du couple.
- Des **soutiens aux associations** qui agissent auprès des victimes, notamment en faveur des droits des femmes.
- L'identification de relais, les ressources utiles pour les victimes.
- Des faits marquants :

  - Installation du Comité Local d'Aide aux Victimes (CLAV) à l'échelle de l'arrondissement de Cholet (Cholet Agglomération et Mauges Communauté).

  - Le groupe de travail partenarial de lutte contre les violences intrafamiliales et conjugales s'est ouvert à d'autres acteurs (structures d'insertion et centres sociaux).

  - 1 temps fort autour du 25 novembre au Centre hospitalier de Cholet : 7 partenaires présents pour sensibiliser le grand public. Une cinquantaine de personnes ont découvert les différents stands.



  - Deux temps de sensibilisation au repérage des violences pour des professionnels, dont des agents de Cholet Ville et Agglomération. Animation par une juriste spécialisée dans l'accompagnement aux victimes de violences intrafamiliales du CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles). 33 personnes sensibilisées ont reçu des ressources, un annuaire des permanences d'aide aux victimes ainsi que des affiches de sensibilisation et de repérage des violences.

  - Une conférence thématique "Employeurs : repérer des signaux de violences vécues par un salarié dans le cadre de sa vie personnelle. Quel rôle pour l'entreprise ?" Co-animation par le CIDFF, la Police nationale dont l'Intervenante sociale. Présentation d'une "mallette à outils" par des professionnels de santé du Centre hospitalier pour accompagner les victimes. 16 participants.



  - L'association Alternatives 49 a programmé un théâtre forum avec la compagnie Ap'Art Thé pour faire découvrir l'histoire d'une femme victime de violences. Un débat a suivi le spectacle proposé par la commune du May-sur-Èvre (26 novembre).

  - Des moyens de communication déployés dans la ville de Cholet pour sensibiliser les habitants sur le sujet : pochoir 3919 au sol, affiches, articles.



SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS

L'action en matière de lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales s'appuie sur un **accompagnement à des associations spécialisées**.

Celui-ci se traduit par l'attribution de **subventions ciblées** et par la **mise à disposition de locaux** nécessaires à l'exercice de leurs missions. En 2025, cet accompagnement concerne les associations suivantes :



L'IDENTIFICATION DE RELAIS, LES RESSOURCES UTILES POUR LES VICTIMES

Plusieurs services sont des relais pour **orienter les femmes victimes.**

- Le **Point Info Familles** (PIF) de Cholet constitue un point de repère pour l'accueil et l'orientation des personnes victimes de violences conjugales. Le service assure un premier niveau d'écoute, par téléphone ou en présentiel, et procède à une analyse de la situation. En fonction des besoins identifiés, les personnes peuvent être orientées vers les associations spécialisées et les partenaires institutionnels compétents.
- Le **CCAS** participe à l'identification de relais par l'accueil de permanences assurées par des associations partenaires. Ces permanences permettent d'informer et d'accompagner les personnes sur différents champs : accès aux droits, conseil juridique, démarches numériques, logement, accompagnement vers l'emploi, ainsi que la prise en charge et le soutien en lien avec les traumatismes. Sont présents par demi-journées mensuelles les associations suivantes :

- France Victime
- France Horizon
- CIDFF
- Solidarité Femmes 49
- Centre social Pasteur
- Voyageurs 49
- ASPAM49
- ADIL 49
- Aide Accueil
- Alternatives 49

L'accès au droit des femmes est un axe fort de ces permanences.



Les chiffres clés :

10 *Conventions avec le CCAS*

21 *Permanences mensuelles*

Quelques structures agissant sur les territoires en lien avec les collectivités :

- Solidarités Femmes 49,
- France Victimes 49,
- AAVAS (Association d'aide aux victimes d'abus sexuels),
- Écoute violence femmes handicapées,
- SOS Hommes battus,
- le CIDFF (pour un soutien psychologique ou juridique),
- la police nationale ou la gendarmerie, en vue de déposer une plainte ou une main courante (notamment en cas de départ du domicile conjugal),
- une assistante sociale (s'il n'y a pas de suivi social en cours, pour un hébergement d'urgence),
- un avocat (pour fournir des informations pénales).

Les ressources utiles liées aux victimes de violences conjugales sont à retrouver sur le site internet de la Ville.



Les modes de garde, un vrai soutien pour les familles et une facilitation de l'activité des femmes

En complément des dispositifs d'accueil existants sur le territoire — solidarité familiale, périscolaire, assistants maternels indépendants, emplois familiaux, accueils de loisirs, maisons d'assistants maternels (MAM), crèches d'entreprises et micro-crèches — la Ville de Cholet met à disposition une offre structurée d'accueil de la petite enfance. Ces structures, réparties sur l'ensemble de la commune ainsi que sur la commune associée du Puy-Saint-Bonnet, relèvent de la compétence du Centre Communal d'Action Sociale, et plus précisément de la Direction de l'Action Sociale.

Conçue pour répondre aux besoins et aux attentes des familles, cette offre d'accueil du jeune enfant dépasse la seule dimension de service. Elle constitue un outil essentiel de soutien à l'égalité femmes-hommes, en facilitant la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle. En ce sens, elle contribue à lever certains freins persistants liés aux normes sociales et à favoriser l'autonomie des femmes.

À travers cette politique d'accueil, plusieurs objectifs sont poursuivis :

- permettre aux femmes de maintenir, reprendre ou engager une activité professionnelle, et ainsi faciliter leur accès ou leur retour à l'emploi,
- offrir aux mères au foyer des temps de disponibilité personnelle, favorisant des démarches individuelles ou des projets personnels,
- accompagner les femmes dont l'enfant est en situation de handicap, en leur proposant des temps de répit, de soutien et d'échanges, essentiels à l'équilibre familial.

Afin de répondre aux besoins diversifiés des familles, la Ville de Cholet propose une capacité totale de 238 places d'accueil, incluant des accueils en mode régulier et occasionnel.

Deux établissements offrent des horaires élargis ou atypiques, permettant une meilleure adaptation aux contraintes professionnelles et aux rythmes de vie des parents. Par ailleurs, chaque structure prévoit des places réservées à l'accueil d'urgence ou de dépannage, destinées à répondre rapidement à des situations imprévues.

Attentive aux réalités familiales, la collectivité porte une attention particulière aux situations de monoparentalité, majoritairement assumées par des femmes. À ce titre, ce critère est intégré de manière prioritaire dans les modalités d'attribution des places en crèche, afin de soutenir ces familles dans leur organisation quotidienne.

En complément, le Relais Petite Enfance joue un rôle essentiel d'information et d'accompagnement des parents, en les aidant à identifier et à choisir le mode de garde le plus adapté à leur situation parmi l'ensemble des solutions existantes sur le territoire.



D'AUTRES MODES DE GARDE QUI ACCOMPAGNENT LES FAMILLES

Sur les temps périscolaires

La Ville de Cholet met en œuvre une offre d'accueil périscolaire visant à accompagner les familles dans l'organisation des temps avant et après l'école, contribuant ainsi à une meilleure articulation entre vie professionnelle et vie familiale.

En période scolaire, le service municipal d'accueil périscolaire fonctionne les lundis, mardis, jeudis et vendredis. L'accueil du matin est assuré à partir de 7h30 jusqu'à l'entrée en classe à 8h20, à l'exception de l'école Chambord où l'ouverture s'effectue dès 7h. Un petit-déjeuner est proposé aux enfants arrivant avant 8h.

Le soir, les enfants sont pris en charge à partir de 16h30 jusqu'à 18h30, sauf à l'école La Chevallerie où l'accueil est assuré jusqu'à 18h45. Un goûter est servi dès 16h30.

L'ensemble des enfants est encadré par des agents qualifiés dans les domaines de l'animation ou de l'enfance, conformément à la réglementation en vigueur. Les accueils périscolaires proposent un équilibre entre activités libres et activités encadrées, organisées dans des espaces aménagés à cet effet. Les enfants disposent d'une liberté de choix dans les activités proposées, pouvant également exprimer leurs idées ou choisir de ne pas y participer.

Après le goûter, un temps dédié aux leçons est prévu pour les enfants scolarisés en élémentaire, sous la présence d'un animateur chargé de garantir le calme et la sécurité, sans intervention pédagogique dans le travail scolaire.



Véritable temps de transition entre l'école et la famille, l'accueil périscolaire veille au développement de l'autonomie des enfants, au respect des personnes et des biens, à la vie collective ainsi qu'aux règles d'hygiène. Les orientations pédagogiques sont définies dans le projet éducatif municipal des accueils périscolaires, décliné pour chaque établissement au travers d'un projet pédagogique spécifique.

Sur les temps extrascolaires

La Ville de Cholet assure en gestion directe l'organisation des accueils de loisirs sans hébergement, au sein de l'entité Cholet Animation Enfance. Cette offre de service public contribue à l'accompagnement des familles et à la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale, notamment pendant les temps extrascolaires.

Le dispositif repose sur neuf centres de loisirs répartis sur l'ensemble du territoire communal et structurés autour de deux types d'accueil. Trois accueils de pleine nature sont

implantés sur le site de l'Étang des Noues (Nougatine et Prim'Vert) ainsi qu'au Bois de la Cure, au Puy-Saint-Bonnet, ce dernier étant ouvert uniquement durant les mois de juillet et août. Par ailleurs, six accueils de proximité sont situés dans différents quartiers de la Ville (Bretagne, La Girardière, Le Verger, Favreau, Jean Monnet) ainsi qu'au Puy-Saint-Bonnet.

Les accueils de loisirs fonctionnent les mercredis et pendant les vacances scolaires, à l'exception des jours fériés. Les accueils de proximité ferment une semaine lors des vacances de fin d'année et trois semaines durant la période estivale, tandis que les centres des Noues sont ouverts en continu et que celui du Bois de la Cure fonctionne sur l'ensemble des deux mois d'été.

Les accueils de loisirs sont ouverts les mercredis et vacances scolaires, hormis les jours fériés. Les accueils de proximité sont fermés une semaine pendant les vacances de fin d'année ainsi que trois semaines en juillet/août.

Les enfants peuvent être accueillis en demi-journée ou sur une journée complète, avec possibilité de restauration. Des activités diversifiées leur sont proposées chaque matin et chaque après-midi par les équipes d'animation, combinant activités manuelles, sportives, culturelles ou festives. Les enfants sont répartis en groupes d'âge afin de respecter leurs rythmes et besoins. Des sorties ponctuelles (piscine, patinoire, spectacles, etc.) complètent l'offre et permettent de diversifier les temps de loisirs.







Des cours d'écoles plus inclusives

RENATURATION DES COURS D'ÉCOLE

Des réalisations concrètes au service de la mixité et du bien-être des enfants.

Dans la continuité de la démarche engagée depuis 2024, la Ville de Cholet poursuit en 2025 son programme de renaturation des cours d'école, visant à créer des espaces plus inclusifs, non genrés et favorables au bien-être de tous les enfants. Ce programme répond à un double objectif : promouvoir l'égalité filles-garçons par un partage plus équitable des espaces de jeux et améliorer le cadre de vie scolaire par des aménagements durables et adaptés aux besoins de chaque enfant.

Les premières réalisations concrètes illustrent cette ambition. La cour de l'école Buffon, accueillant 196 enfants, a été entièrement renaturée et livrée en 2024. Celle de l'école Brontë, fréquentée par 274 enfants, fait l'objet d'un projet similaire dont la réalisation a été livrée en 2025.

Ces projets ont été conçus dans le cadre d'une concertation étroite avec les utilisateurs des cours : enfants, équipes de l'Éducation Nationale et agents municipaux. Les enfants ont notamment été associés dès l'amont, à travers la réalisation de dessins collectifs représentant leur cour idéale, qui ont ensuite servi de base à l'élaboration des esquisses d'aménagement.

Les nouvelles cours s'organisent autour de différentes zones d'activités clairement identifiées : espaces de détente, zones de jeux, de manipulation et de motricité, ainsi que des espaces sportifs multi-usages volontairement décentrés, afin d'éviter une appropriation exclusive et de favoriser la mixité des usages.



La diversité des activités est renforcée par l'installation de mobiliers urbains variés (bancs, banquettes, rondins, jeux) et par l'utilisation de sols différenciés (copeaux et graviers pour la manipulation, zones enherbées et végétalisées propices à l'observation de la flore).

Très rapidement, après leur mise en œuvre on peut constater que ces aménagements contribuent à un cadre plus apaisé, stimulant et équitable, permettant à chaque enfant fille ou garçon de trouver sa place dans la cour et de développer ses capacités motrices, sociales et créatives. La renaturation de l'ensemble des cours des écoles de Cholet s'inscrit pleinement dans l'objectif à long terme de la Ville, visant la transformation de l'ensemble des cours d'ici 10 ans, en intégrant les enjeux d'égalité, de participation et de développement durable.







Préserver l'autonomie et la mobilité des seniors

LE PROJET DE LA ROUTE 60+ EN 2025

Ce projet, initié fin 2024, à la suite d'une proposition du Conseil 60+, s'est concrétisé en 2025.

Il vise à accompagner les seniors dans la mise à jour de leurs connaissances, des règles de conduite mais aussi permettre aux participants de conserver leur capacité à conduire le plus longtemps possible grâce à une mise à jour de leurs savoirs et savoir-faire.

7 interventions ont été conduites en 2025 pour un total de participation de 286 personnes :

- 126 lors de la séance plénière du 19 novembre en vue des ateliers programmés en 2026,
- 160 lors des 6 ateliers s'étant déroulés de janvier à juin 2025 (4 ateliers théoriques et 2 ateliers pratiques de conduite avec inspecteur ou formateur auto-école dans un véhicule à boîte manuelle ou automatique).

Les femmes représentent, sur l'ensemble des séances (plénière et ateliers), près de 70 % des participants sur l'année 2025.







Les femmes et le sport

ANIM'SPORTS ADULTES

Cette action participe activement à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes en facilitant l'accès à une pratique sportive pour toutes et tous, dans un cadre bienveillant, inclusif et non contraignant.

Elle répond notamment aux constats suivants :

- les femmes disposent en général de moins de temps libre pour la pratique sportive, en raison d'une répartition encore inégale des charges familiales et domestiques,
- certaines peuvent ressentir une autocensure liée au niveau de pratique, à l'âge ou au regard des autres.

L'action vise donc à :

- lever les freins à la pratique sportive des femmes, en proposant des temps gratuits, accessibles, sans exigence de performance ni de prérequis,
- favoriser la mixité femmes-hommes, en permettant une participation individuelle ou entre amis, dans un cadre rassurant et adaptable,
- encourager la prise de temps pour soi, élément essentiel du bien-être et de l'équilibre personnel, souvent limité pour les femmes aux emplois du temps très contraints.

Par son organisation souple et son approche inclusive, cette action contribue à réduire les inégalités d'accès au sport, à renforcer l'autonomie des femmes et à promouvoir une pratique physique choisie, accessible et équilibrée pour l'ensemble des publics adultes. Elle a réuni 158 participants, dont 96 femmes et 62 hommes.



COURSE DE DRAISIENNES

Organisation d'une course de draisiennes gratuite, annuelle, destinée aux enfants de 2 à 5 ans, sur inscription, en cœur de ville.

L'événement est organisé conjointement avec "La Piste des Jeux" portée par la Ludothèque, dans une logique d'animation familiale et de dynamisation du centre-ville.
Cette action favorise l'égalité femmes-hommes en encourageant une participation mixte dès le plus jeune âge, sans distinction de genre, et en valorisant l'accès de toutes et tous à une activité sportive ludique dans un cadre familial et inclusif.





CHOLET RÊVE DE SPORT

Organisation d'un événement de valorisation des sportifs récompensés au titre des championnats de la saison sportive 2025-2026.
Cette cérémonie vise à mettre en lumière les performances sportives individuelles et collectives, ainsi que l'engagement des bénévoles associatifs et des clubs qui accompagnent les sportifs vers l'excellence.

Objectifs :

- Récompenser les sportifs et équipes s'étant distingués lors de la saison sportive écoulée ;
- Valoriser l'engagement des bénévoles au sein des associations sportives ;
- Mettre en avant le rôle structurant des clubs dans l'accompagnement des sportifs.

Public : les sportifs et les personnes de leur sphère familiale ou relationnelle. Participation : 68 trophées attribués, dont 27 trophées remis à des sportives, soit 39 % de femmes récompensées.

La mise en visibilité des sportives récompensées participe à la valorisation du sport féminin et à la lutte contre les stéréotypes de genre, tout en reconnaissant l'engagement des bénévoles, femmes et hommes, au sein du mouvement sportif.

L'événement a concerné 140 enfants, dont 93 garçons et 47 filles, permettant de sensibiliser dès le plus jeune âge à l'égalité et à la mixité dans la pratique sportive.





Les femmes et la culture

ITINÉRANCE ACTIVÉE

Cette action vise à accompagner de jeunes artistes femmes en sortie d'école et en phase de professionnalisation, période souvent marquée par des inégalités d'accès aux opportunités, aux réseaux et à la reconnaissance professionnelle. Elle contribue ainsi à favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes dans le champ culturel, en soutenant l'émergence et la visibilité des talents féminins.

Le dispositif propose et encadre un temps de résidence artistique, conçu comme un espace de création, d'expérimentation et de mise en réseau. Il favorise la mise en lien entre différentes institutions et structures culturelles du territoire, afin de développer des partenariats durables et de mutualiser les compétences et les moyens. Cette dynamique partenariale participe à la sécurisation des parcours professionnels des jeunes artistes femmes et à une meilleure représentation des femmes dans les projets culturels locaux.







La ludothèque, un espace d'accueil inclusif

La ludothèque de Cholet Agglomération possède des espaces de jeux ouverts à tous, où chaque enfant et chaque famille doit pouvoir trouver sa place sans distinction de sexe, d'âge ou de pratiques de jeu.

Les ludothécaires veillent à proposer des environnements inclusifs, diversifiés et exempts de stéréotypes, afin de favoriser la liberté d'exploration et la mixité dans les activités ludiques.

Les achats de jeux et l'aménagement des espaces sont réalisés dans une logique de neutralité et de diversité.

Les équipes sont formées et sensibilisées aux enjeux liés au genre dans les jeux et jouets. Elles jouent également un rôle d'accompagnement auprès des parents lorsque certaines représentations ou stéréotypes émergent. Ces échanges permettent de rassurer, d'informer et de déconstruire des idées reçues encore très ancrées. Le jeu devient alors un support privilégié pour aborder ces questions de manière sereine et favoriser une ouverture des possibles.

L'objectif central est de permettre à tous les publics de fréquenter la structure et de s'y sentir légitimes.

En 2025, la Ludothèque a comptabilisé 61 259 passages, témoignant de l'importance de ces espaces dans la vie des familles et de leur rôle social majeur.





Partenariat entre la Médiathèque Élie-Chamard et l'école élémentaire Chambord

Au cours de l'année scolaire 2024-2025, le projet pédagogique porté par l'école élémentaire Chambord a été construit autour de la thématique "Égalité filles-garçons" mais aussi autour des valeurs de la République, notamment la laïcité.

Dans ce cadre, des élèves ont écrit des poèmes sur le thème de l'égalité filles-garçons, en évoquant, les jeux, les activités, les émotions, le sport, les métiers, etc. Ensuite, le projet mené en partenariat avec la Médiathèque, a consisté à mettre ces textes en voix, à la manière du slam. Deux médiateurs numériques de l'établissement sont ainsi intervenus, lors de 3 séances, pour accompagner 3 classes (CE2-CM1 et CM1-CM2) dans la composition musicale et l'enregistrement des voix, à l'aide d'un logiciel de Musique Assistée par Ordinateur.

Les objectifs de ce projet étaient :

- la sensibilisation aux valeurs d'égalité entre les filles et les garçons,
- le développement de la créativité : écriture et musique,
- l'appropriation des nouvelles technologies dans une optique de création artistique,
- le développement de l'éloquence,
- la découverte d'un service culturel innovant : le Labo, au sein de la Médiathèque Élie-Chamard de Cholet.

La restitution a été faite à l'occasion de la fête de l'école en fin d'année scolaire (diffusion audio des productions). Elles ont également été présentées aux parents.





Réseau des Bibliothèques de Cholet Agglomération

L'objectif de la thématique semestrielle est de proposer des actions de médiation culturelle autour d'un même thème déployé, pendant un semestre, dans les bibliothèques de Cholet et du territoire, pour fédérer le réseau autour d'un projet commun. En 2025, la thématique choisie était "Héros, Héroïnes : que la bibliothèque soit avec toi !" et 26 bibliothèques ont participé au projet.

Plusieurs actions mettant en avant le parcours d'héroïnes (de l'histoire, des sciences, de la littérature, des arts, etc.) ont ainsi été proposées :

- Deux conférences au Musée d'Art et d'Histoire sur les thèmes : "Héroïnes ou femmes fatales : les stars de la Bible" et "L'Héroïsme au féminin : le parti pris d'Angelica Kauffmann", artiste qui se spécialisa dans la peinture d'histoire à tendance héroïque, mettant en avant des héroïnes antiques.



- Une projection du film d'animation franco-canadien "Vaillante" à la Médiathèque de Cholet : New York, 1932. Georgia Nolan a un rêve : devenir pompier, comme son père ! Mais aux États-Unis au début du 20ème siècle, c'est un métier réservé aux hommes. Alors, lorsque qu'un mystérieux pyromane terrorise la ville de New-York en lançant des incendies, Georgia décide de se déguiser : elle devient George, un apprenti pompier. Ce film véhicule un message sur l'égalité des sexes et la persévérance. Georgia refuse les barrières imposées par son époque et ose se faire une place dans un monde réservé aux hommes. Le film aborde ainsi des thématiques importantes comme la discrimination, le courage, et la transmission père-fille.



Hedy Lamarr

1914-2000 américaine

Actrice et inventeuse du wifi

1933 Dans *Extase*, elle déclenche le scandale en jouant le premier orgasme du cinéma.

1937 Surnommée « La plus belle femme du monde », elle inspire **Walt Disney** pour le visage de *Blanche-Neige*.

1942 Passionnée par la technologie et opposée au nazisme, **Hedy Lamarr** invente un système de codage des transmissions qui donnera naissance au Bluetooth, au GPS et au Wifi. Son apport aux sciences ne sera reconnu qu'en **1973**.

2005 Le 09 novembre, jour anniversaire de sa naissance, est déclaré « Jour des inventeurs » dans les pays germanophones.

- Deux séances d'heure du conte, spéciale "Héroïnes » à la Médiathèque de Cholet : C'est l'histoire d'une autrice pour enfants qui n'a pas de succès avec ses livres scientifiques et qui va devoir écrire des histoires de héros, thème plus porteur, selon son éditrice. Mais, ce n'est pas son domaine, alors celle-ci lui trouve un moyen pour qu'elle incarne des héroïnes : "Mortelle Adèle", "Le Petit Chaperon Rouge", "Anne Bonny", "Cornebidouille". L'autrice va alors découvrir les qualités de ces héroïnes et cela l'inspirera pour ses prochaines histoires. Ces deux séances ont été réalisées en collaboration et en présence des classes de claviers/ accordéons et clarinettes du Conservatoire de Cholet.

- Réalisation et diffusion par le secteur jeunes et adolescents de la Médiathèque de Cholet d'une filmographie de titres jeunesse sur le thème "Héroïnes de cinéma".

- Affichage dans la Médiathèque de Cholet de portraits de héros et d'héroïnes (de la littérature, des arts, de la politique, des sciences, de l'histoire, etc.). Pour les héroïnes, ont été ainsi présentées : Hedy Lamarr, Joséphine Baker, Lisbeth Salander, Olympe de Gouges, Simone Veil, Anne Frank, Aliénor d'Aquitaine et Rose Valland.



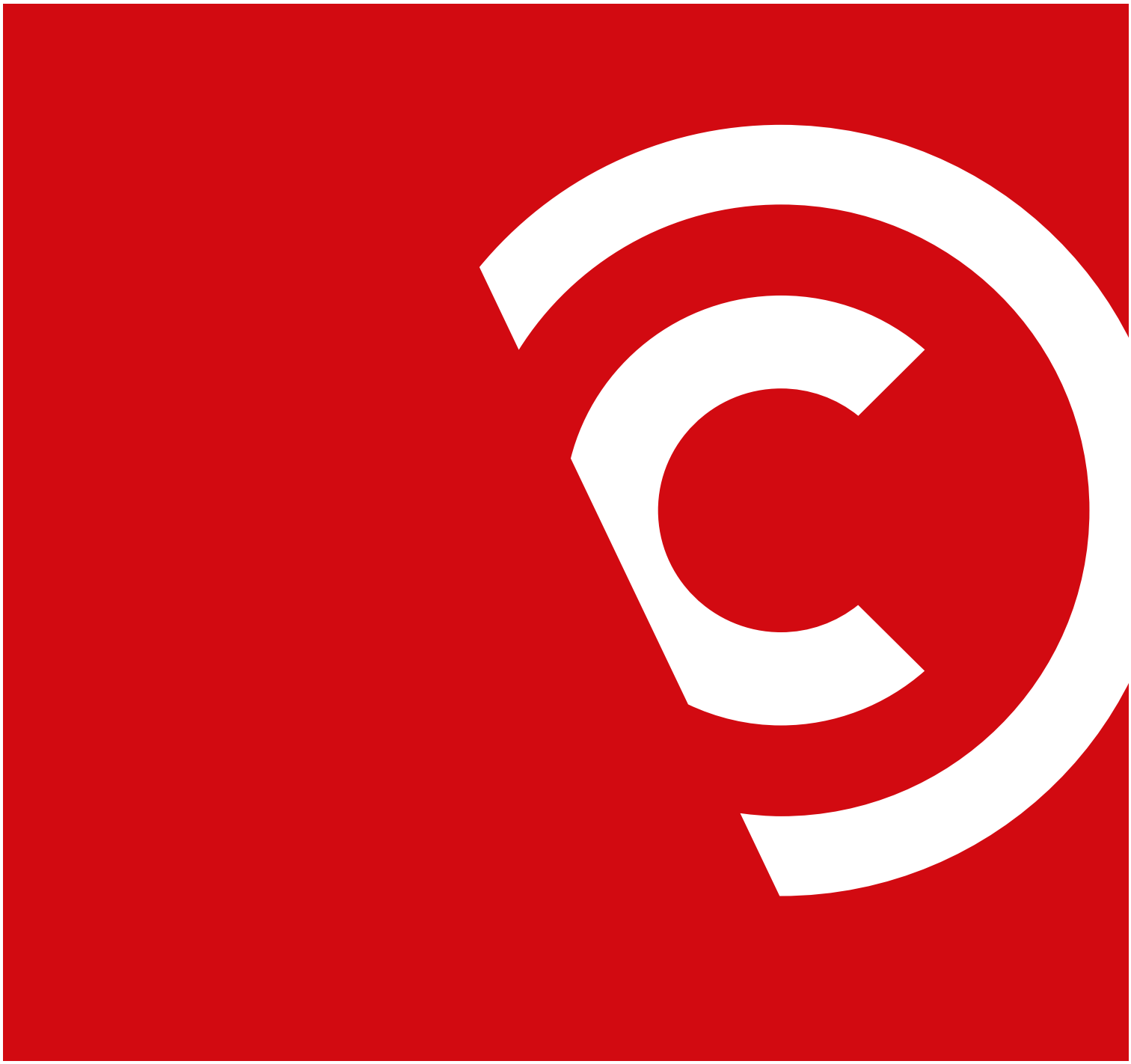
Conclusion

La Ville de Cholet, Cholet Agglomération, le Centre Communal d'Action Sociale et le Centre Intercommunal d'Action Sociale s'engagent activement dans la lutte contre les inégalités entre les femmes et les hommes, à travers de nombreuses actions concrètes déployées sur l'ensemble du territoire. Cet engagement s'inscrit dans une volonté forte de promouvoir l'égalité professionnelle, l'équité dans les carrières et l'accès aux métiers sans distinction de genre.

Les collectivités poursuivent leur réflexion et multiplient les initiatives pour améliorer les conditions de travail, renforcer l'attractivité des postes, faciliter les recrutements et fidéliser les agents. Ces efforts visent à créer un environnement professionnel plus inclusif, équilibré et durable.

Enfin, il est essentiel de rappeler qu'au sein de la fonction publique, l'égalité salariale est garantie par un système de rémunération fondé sur une grille unique. À poste et temps de travail équivalents, aucune différence de salaire ne peut exister entre une femme et un homme.

L'égalité réelle reste un objectif à poursuivre collectivement, avec détermination et constance.



CHOLET
ville et agglomération

Direction de la Communication - Cholet, Ville et Agglomération - avril 2026
Crédits photos : Alexandre Productions, Pierre Cérézal-Callizo, David André, Étienne Lizambard, Dorian Boudier, Bibliothèque de la Romagne, École d'Arts du Choletais, Ludothèque du Choletais, Marion Goux, Direction des Parcs, Jardins et du Paysage, Laurence Texereau, Mathilde Richard, Direction des Sports, Fanny Trichet, Goulvenn Debois, Charlène Billy, Lionel Levoyer, Service Petite Enfance, Anabela Guerry